

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1059

VENDREDI 25 JUILLET 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

L'agriculture durable

Le Projet de loi pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, présenté par Stéphane Le Foll, a été adopté en seconde lecture, le mercredi 9 juillet.

« Ce texte apporte des réponses concrètes pour mener à bien la transition vers une agriculture innovante, en phase avec les demandes et les exigences nouvelles de notre société, tout en garantissant l'avenir des générations futures d'agriculteurs », résume Jean-Luc Bleunven, député de la 3^e circonscription.

La discussion à l'Assemblée a donné lieu à de riches débats puisque plus de 1 300 amendements ont été discutés.

L'objectif de la performance économique, environnementale et sociale est désormais inscrit dans la loi, avec le développement de l'agro-écologie dans l'enseignement et la recherche, et la création des groupements d'intérêt économique et environnemental. Cette loi ouvre une nouvelle étape dans la politique foncière en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs et la préservation de l'espace agricole. Elle marque aussi une étape importante dans la prise en compte des attentes de la société avec la diminution de l'utilisation des pesticides et le développement d'alternatives pour la protection des plantes.

La loi permettra de préserver l'espace agricole et de lutter contre l'artificialisation des terres. Comme il existe une compensation environnementale pour les projets d'infrastructure, il existera demain une compensation agricole. Ainsi, les grands projets et ouvrages consommateurs d'espace agricole



Pour une agriculture innovante

devront désormais compenser les pertes du potentiel agricole par le financement de projets permettant de consolider l'économie agricole du territoire.

Afin de protéger les personnes vulnérables, des mesures de protection adaptées (haies, buses anti-dérives, dates et horaires d'utilisation des produits, etc) devront être mises en place à proximité de lieux les accueillant (terrains de jeux pour enfants, écoles, crèches, halte-garderies, centres de loisirs, bâtiments de soins, hôpitaux, maisons de retraite). Si ce n'est pas le cas, une distance minimale d'utilisation fixée en fonction des situations locales ou des types de productions concernées sera à respecter.

À l'occasion de la discussion parlementaire, un consensus s'est dégagé pour intégrer dès la conception du projet de tout nouveau bâtiment accueillant des personnes vulnérables, construit à proximité d'exploitations agricoles, des mesures de protection physique comme des murs végétaux ou des haies.

Après sa présentation devant le Sénat, le jeudi 17 juillet pour une seconde lecture, ce texte sera adopté de manière définitive au mois de septembre.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 24/07/2014



Mixité

Cette année, et pour la première fois, la mixité des métiers devient une politique publique à part entière. Le gouvernement s'est ainsi fixé comme objectif de faire passer la part des métiers considérés comme mixtes (deuxième sexe représenté à au moins 40%) de seulement 12% à 30% d'ici 2025.

Cela passe par des mesures législatives mais aussi, et surtout, par une prise de conscience collective de l'importance de la mixité, dans tous les secteurs d'activités.

Le premier plan pour faire progresser la mixité a été signé dans le domaine des transports. Les employeurs, les organisations syndicales et l'État s'engagent à mettre en œuvre les mesures permettant d'accueillir plus de salariées, à respecter l'égalité en matière salariale et à favoriser les échanges de bonnes pratiques.

PS29

Chiffre de la semaine

-17%

Entre 2012 et 2013, comme s'y était engagé François Hollande, les dépenses de fonctionnement courant de l'Élysée ont baissé de 17%.

Parlement 1 - Conseil 0

Après les élections européennes qui se sont tenues le 25 mai, les institutions européennes se mettent en place. Avec quelques difficultés pour celles qui dépendent du Conseil européen, plus facilement pour celles qui concernent le Parlement.



Pervenche Berès

Le 16 juillet, les chefs d'État et de gouvernement se sont quittés sur un désaccord quant aux nominations aux postes de responsabilité de l'Union européenne.

«Le contraste avec ce qui s'est passé lors de cette session au Parlement européen est saisissant», a commenté Pervenche Berès, présidente de la délégation socialiste française. **«Contrairement au Conseil, les députés européens ont, eux, prouvé leur efficacité en désignant le président de la Commission, grâce à une procédure véritablement démocratique qui répond au besoin de lisibilité et de transparence exprimé par les citoyens.»** Les députés

européens ont réélu Martin Schulz à la présidence du Parlement européen.

«Cette semaine restera donc marquée d'un côté par un signe engageant de parlementarisation et de l'autre par l'habituel marchandage auquel se livrent les États.»

Cet échec est décevant à plus d'un titre. Les Européens ne comprennent pas ces tractations qui n'ont que peu à voir avec les qualités des candidats en lice. Ils veulent au plus vite une Union en état de marche, une Europe qui agit, les protège et cesse de les décevoir et met en œuvre sa réorientation, conforme à celle dessinée lors de la rencontre des responsables socialistes à Paris.

Cette séquence conforte notre conviction que l'avenir de l'Europe et de ses institutions passe par davantage de démocratisation, un rôle plus grand des partis politiques européens, du Parlement européen, des parlements nationaux, également.

«Contrairement au Conseil, les députés européens ont, eux, prouvé leur efficacité.»

Après l'élection au suffrage universel, le vote du budget, la co-décision et la réussite de cette nouvelle procédure de désignation du président de la Commission marque une étape essentielle dans la montée en puissance de notre institution.

Notre réussite nous autorise à envisager et à exiger pour la suite de nouveaux pouvoirs : le droit d'initiative qui fait encore défaut à notre institution et le droit, aussi, de déterminer, à jeu égal avec la Commission et le Conseil, la méthode pour doter l'Union de nouvelles ressources budgétaires - **«les ressources propres»**, leur périmètre et leur affectation (voir encadré).



Le Parlement, instance démocratique

Pour les députés socialistes européens français, **«mandature après mandature, notre Parlement démontre sa responsabilité. La réorientation de l'Union et la relance de politiques volontaristes tournées vers la croissance et l'emploi passent par la reconnaissance de son action et l'octroi de nouvelles prérogatives.»**

La prochaine session du Parlement européen se tiendra du 15 au 18 septembre. Les eurodéputés voteront sur la proposition de budget.

Pour un vrai budget



Isabelle Thomas, vice-présidente du groupe PSE au Parlement européen, est intervenue pour dénoncer le manque de volonté, de la part des États et de la commission de doter l'UE d'un

vrai budget. Tout le monde constate la difficulté persistante dans laquelle se trouve le budget communautaire, depuis que la crise de 2009 a éclaté. Les ressources de l'Union sont plus que jamais nécessaires à l'investissement, surtout quand les États sont soumis à l'austérité.

Or, le budget de l'Union ne cesse de diminuer. «Nous l'avons déploré lors des négociations sur le cadre financier pluriannuel et nous luttons, chaque année, contre les coupes supplémentaires du Conseil dans les exercices budgétaires», a rappelé l'élue bretonne.

«Nous, socialistes européens, sommes par exemple favorables depuis longtemps à la taxation des transactions financières mais nous devons aller au-delà. Nous devons faire de notre budget,

de ses dépenses et ses recettes, un instrument politique de croissance durable, de cohésion et de justice sociale.»

Cette crise, c'est aussi le symptôme de l'échec de la politique austéritaire. Les mêmes États membres qui prônent la vertu budgétaire multiplient les contorsions et les jeux d'écriture pour ne pas appliquer la politique qu'ils ont eux-mêmes décidée ! Oui, bien sûr il faut du sérieux budgétaire ! Et ce sérieux, ce devrait être des États qui paient leurs factures, qui ne mettent pas en danger des milliers d'entreprises, d'associations, de collectivités publiques en Europe.

Cette crise des paiements, c'est surtout le symptôme d'une Europe malade de son ultralibéralisme, de cette disparition organisée et voulue de la puissance publique, de cette foi absolue et irraisonnée dans le marché. On attend l'investissement privé comme un Messie qui ne vient jamais ! Pourtant, l'Europe a besoin d'investissements.

La crise des paiements, comme les élections du 25 mai, marque un impératif. Nous avons cinq ans pour changer de cap.

Un très bon bilan

Comme ils s'y étaient engagés lors de leur élection en 2008, les trois sénateurs socialistes du Finistère, (François Marc, Maryvonne Blondin et Jean-Luc Fichet) ont, chaque année, tout au long de leur mandat, présenté des comptes-rendus de leurs activités parlementaires aux maires et conseillers municipaux du département.

Élus sur le même programme, il était normal qu'ils présentent un bilan commun. D'autant, qu'une fois élus, ils ont continué à former une équipe. Ils ont eu à cœur de soutenir le développement du Finistère mais, en fonction des commissions dans lesquelles ils siégeaient, ils sont intervenus sur des dossiers différents.

François Marc, vice-président de la commission des finances jusqu'en juin 2012, puis rapporteur général de cette commission, s'est naturellement investi sur les questions économiques, financières et fiscales. Maryvonne

Blondin, membre de la commission culture, éducation et communication, s'est plus consacrée aux dossiers liés à la culture et à l'éducation. Elle s'est particulièrement investie dans le dossier des intermittents du spectacle. Jean-Luc Fichet, à la commission culture, puis à celle du développement durable, s'est quant à lui plus impliqué dans les questions liées à l'agriculture, la santé, l'éducation, la démocratie locale et le développement des territoires. Il participe notamment

aux travaux de la commission d'enquête écomouv.

Alors que ce mandat s'achève au mois de septembre, les sénateurs socialistes ont adressé aux élus du Finistère un compte rendu d'activité pour la période 2008/2014. **«Ce document a pour vocation de permettre de mieux apprécier l'étendue des sujets sur lesquels nous avons été amenés à les accompagner et à relayer leurs préoccupations»**, explique en préambule les trois membres de la Haute Assemblée.

Dans ce document de plus de 20 pages, adressé aux maires du Finistère et disponible sur le site www.ps29.org, les trois parlementaires reviennent sur leurs interventions, au Sénat comme dans le Finistère. Durant les six dernières années, en moyenne, les trois élu-es sont intervenus à 898 reprises en commission et à 1 160 reprises en séances publiques. Ils ont participé à la rédaction de 25 rapports législatifs ou d'information.



Depuis 2008, des élus au service des élus

L'invité de la semaine

Jaurès : le pédagogue du socialisme

Benoît Kermoal

Dans une série de 29 notes, publiées sur le site internet de la fondation Jean Jaurès <http://www.jaures.org>, Benoît Kermoal, professeur d'Histoire-géo qui termine une thèse de doctorat sur les pratiques militantes au sein de la SFIO, entre 1914 et 1940 en Bretagne, a présenté les différentes facettes de la personnalité et de l'action de Jean Jaurès.

Cap Finistère : Compte tenu de ses multiples « casquettes », comment définiriez-vous Jean Jaurès ?

Benoît Kermoal : Lui-même se définit, dès le début de sa carrière, comme un acteur politique puisqu'il devient député à moins de 30 ans. Mais il est vrai qu'il fut aussi professeur de philosophie et historien. Il gardera d'ailleurs tout au long de sa vie cette volonté d'expliquer et de faire comprendre. La création de l'Humanité répond aussi à cet objectif politique mais aussi pédagogique. On peut s'en rendre compte, lorsqu'on relit ses articles. Il

attache une importance particulière à présenter son activité parlementaire et à expliquer le fonctionnement de l'Assemblée. Il met bien sûr ses qualités d'orateur au service de son engagement politique.

Cap Finistère : Il restera tout de même comme celui qui a permis la synthèse du Socialisme et de la République ?

Benoît Kermoal : Oui, pour lui, dans la continuité de la Révolution française, le socialisme doit s'ancrer dans la République. Cela n'allait pas de soi à l'époque, puisqu'une partie de la SFIO considérait la République comme un régime bourgeois qu'il fallait abattre. Jaurès est donc profondément réformateur mais il se définit comme un révolutionnaire qui défend l'idée d'un régime égalitaire. Dans le débat sur les retraites, par exemple, il ne défend pas la loi mais il considère que tout ce qui permet d'améliorer la condition ouvrière doit être pris. C'est aussi dans un souci d'efficacité politique qu'il s'implique si fortement

dans l'unification des socialistes et la création de la SFIO en 1905.

Cap Finistère : Pensez-vous que les multiples manifestations à l'occasion du 100^e anniversaire de son assassinat ont changé la manière dont les Français le perçoivent ?

Benoît Kermoal : Bien sûr. Cette année de commémorations nous oblige à retourner vers ses textes pour comprendre sa pensée. C'est d'autant plus important que tout le monde, aujourd'hui, se réfère à lui sans toujours bien mesurer la portée de son discours.

Je tiens tout de même à préciser que, sans le travail mené depuis des années par la fondation Jean Jaurès mais aussi par la société d'études jaurésiennes <http://www.jaures.info/>, il n'aurait pas été possible de présenter des publications, expositions, colloques ou documentaires d'aussi bonne qualité historique.



Agenda

14 septembre
Barbecue de rentrée des sections brestoises.

14 septembre
Fête de la Rose à Quimperlé avec Jean-Christophe Cambadélis.

28 septembre
Élections sénatoriales.

Cette année
Cap Finistère cessera de paraître à partir du vendredi 1^{er} août.

Le numéro de la rentrée
paraîtra le 29 août 2014.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1059 - Vendredi 25 juillet 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

À l'écoute des usagers



Le Conseil général organise, par délégation de service public, le transport maritime des passagers et des marchandises vers les îles de Molène, Ouessant et Sein ainsi que le transport de marchandises vers l'Île de Batz.

Ces délégations de service public arrivant à échéance fin 2015, le Conseil général souhaite d'ores et déjà engager une consultation des usagers sur le niveau de service actuel.

Dans chaque mairie des îles concernées, des panneaux d'information seront affichés et un cahier sera mis à disposition du public pour formuler des observations, voire des propositions, jusqu'au 31 juillet 2014.

Toutes les informations relatives à cette concertation sont accessibles sur le site internet du Conseil général : www.cg29.fr

Faire simple

Le gouvernement s'attaque à la réduction des démarches qui compliquent la vie quotidienne des Français dans le cadre d'un programme spécifique sur trois ans.

Pour cela, la participation de tous est nécessaire. Usagers et agents de l'administration, sont invités à indiquer les démarches qui les irritent le plus, celles qui leur paraissent inutiles.

Jusqu'au 15 septembre, chacun peut témoigner par internet : www.faire-simple.gouv.fr ou par courrier : Faire simple - 64 allée de Bercy 75572 Paris Cedex 12.

Les contributions seront visibles par tous, chacun pourra commenter et voter pour ces idées.

Les ministères sont d'ores et déjà saisis du chantier : pendant toute la durée de la consultation, les contributions obtenues sur « Faire Simple » leur seront régulièrement envoyées, afin qu'ils puissent déterminer les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

Pour les mesures de simplification annoncées, l'avancement de leur mise en œuvre, sera consultable en temps réel sur le site faire-simple.fr.

Thierry Mandon, secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la Simplification, s'engage à venir régulièrement rendre compte, devant les Français, des évolutions de ce chantier majeur.

Annonces légales & judiciaires

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juillet 2014, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SARL SMILE IT.

Siège social : 3, rue du Penty - 29300 RÉDÉNÉ.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Objet : Crêperie - restauration sur place, salon de thé, traiteur, vente de tous types de produits, galerie d'art, atelier culinaire, atelier d'art.

Capital social : Le capital social d'origine est fixé à la somme de 5 000 euros, il est divisé en 500 parts sociales de 10 euros entièrement libérées.

Gérants : Monsieur KERLEO Maxime Joseph François et Mademoiselle DUROUX Amalia.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A

Société d'Avocats

66, rue de Pont l'Abbé - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68

SARL SARIMAT

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 10 000 euros

Siège social : Kerancalvez

29350 MOËLAN-SUR-MER

RCS QUIMPER 749 987 665

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} avril 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à Responsabilité Limitée SARL SARIMAT a décidé de transférer le siège social de Kerancalvez - 29350 MOËLAN-SUR-MER à la ZA de Pen Mane I 3, rue François Moigno - 56520 GUIDEL à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL JEAN-MARC BERROU ET PIERRE LE REST

Avocats

3, rue Kéravel - 29200 BREST

Tél. 02 98 44 04 16

SOCIÉTÉ CIVILE DES CADRES D'ARMEN

Société Civile

au capital de 30 000 euros

Siège social : ZA de Kermat

29410 GUICLAN

501 574 248 RCS BREST

Aux termes d'un acte en date du 3 juillet 2014, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières de la société MENLAQ, société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros en cours de constitution dont le siège social sera fixé à GUICLAN (29410) Zone d'Activité de Kermat et la prise de participation par tous moyens dans le capital de la société MENLAQ, société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros en cours de constitution dont le siège social sera fixé à GUICLAN (29410) Zone d'Activité de Kermat. L'article 2 des statuts a été modifié.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

LCE- LES CONSEILS D'ENTREPRISES SOCIÉTÉ D'AVOCATS

1, rue Rosemonde Gérard - ZA de Kergaradec
BP : 90096 - 29802 BREST CEDEX 9
Tél. 02 98 02 38 26 - Fax 02 98 42 25 91

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST le 11 juillet 2014, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ANACAMPITIS.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 2, place Général Le Flô - 29260 LESNEVEN.

Objet : Commerce de fleurs, plantes et objets décoratifs.

Capital social : 10 000 euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérants : Monsieur Pascal PREMEL-CABIC demeurant à KERLOUAN (29890) - Kerhornou et Madame Anne PREMEL-CABIC demeurant à KERLOUAN (29890) - Kerhornou.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

MARINE HARVEST KRITSEN

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 15 350 000 euros

Siège social : ZA du Vern

29400 LANDIVISIAU

RCS BREST 411 765 610

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 27 juin 2014, il résulte que l'associée unique statuant conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de BREST.

NOUR

Société Civile Immobilière

au capital de 1 000 euros

Siège social : 28, rue de la Résistance

29510 BRIEC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BRIEC du 17 juillet 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale :

NOUR.

Siège social : 28, rue de la Résistance - 29510 BRIEC.

Objet social : L'acquisition d'un immeuble sis 17, Cours Chazelles - 56100 LORIENT, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Jacques NOURY et Madame Claudine NOURY, demeurant 28, rue de la Résistance - 29510 BRIEC.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales ; dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

**Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires**